Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires (Recueil sur la navigation polaire)

Édition de 2016

Rectificatif

Septembre 2021

Partie I-A – Mesures de sécurité

Chapitre 1

Généralités

1.3 Certificat et visites

À la page 17, remplacer le texte de l'actuel paragraphe 1.3.1 par ce qui suit :

«Tout navire auquel s'applique la présente partie doit avoir à bord un certificat pour navire polaire en cours de validité.».